



Conseil économique et social

Distr. générale
5 juillet 2000
Français
Original: anglais

Session de fond de 2000

New York, 5 juillet-1er août 2000

Point 12 de l'ordre du jour*

Organisations non gouvernementales

Rapport du Comité chargé des organisations non gouvernementales sur la première et la deuxième parties de sa session de 2000 (New York, 15-19 mai et 12-23 juin 2000)

Résumé

À sa session de 2000, du 15 au 19 mai et du 12 au 23 juin 2000, le Comité chargé des organisations non gouvernementales a examiné 80 nouvelles demandes d'octroi de statut consultatif et 37 demandes reportées de ses sessions de 1998 et 1999. Sur l'ensemble de ces demandes, le Comité a recommandé au Conseil économique et social d'octroyer le statut consultatif à 37 organisations, de rejeter la demande de cinq organisations, de prier deux organisations de soumettre une nouvelle demande et de conclure l'examen de la demande d'une organisation. Le Comité a également décidé d'examiner à une date ultérieure les demandes présentées par 72 organisations et a recommandé de reclasser une organisation jouissant du statut consultatif spécial et de lui octroyer le statut consultatif général.

Le présent rapport contient quatre projets de décision sur lesquels le Conseil économique et social devra se prononcer.

Aux termes du projet de décision I, le Conseil déciderait :

- a) D'accorder le statut consultatif à 37 organisations non gouvernementales;
- b) De reclasser une organisation jouissant du statut consultatif spécial et de lui octroyer le statut consultatif général;
- c) De ne pas octroyer le statut consultatif à cinq organisations non gouvernementales;
- d) De conclure l'examen de la demande d'une organisation non gouvernementale;

* E/2000/100.

e) De convier deux organisations non gouvernementales à présenter une nouvelle demande;

f) De prier une organisation non gouvernementale de soumettre une nouvelle demande en tant que nouvelle entité juridique.

Aux termes du projet de décision II, le Conseil déciderait de suspendre pendant trois ans le statut consultatif de deux organisations, à savoir l'International Council for the Association for Peace in the Continents et le Parti radical transnational.

Aux termes du projet de décision III, le Conseil autoriserait le Comité à reprendre sa session pour une période de deux semaines en janvier ou en février 2001 afin de lui permettre de terminer les travaux de sa session ordinaire de 2000.

Aux termes du projet de décision IV, le Conseil prendrait note du présent rapport et approuverait l'ordre du jour provisoire de la session de 2001 du Comité.

Table des matières

	<i>Page</i>
Partie I	
I. Questions appelant une décision du Conseil économique et social	4
Projet de décision I. Demandes d'octroi du statut consultatif et demandes de reclassement reçues d'organisations non gouvernementales	4
Projet de décision II. Suspension du statut consultatif	5
Projet de décision III. Reprise de la session de 2000 du Comité chargé des organisations non gouvernementales	5
Projet de décision IV. Rapport du Comité des organisations non gouvernementales sur les travaux de sa session de 2000 et ordre du jour provisoire de la session de 2001 du Comité.	5
Partie II *	

* La deuxième partie du présent rapport est publiée séparément sous la cote E/2000/88 (Part II).

I. Questions appelant une décision du Conseil économique et social

1. Le Comité chargé des organisations non gouvernementales recommande au Conseil économique et social d'adopter les projets de décision suivants :

Projet de décision I

Demandes d'octroi du statut consultatif et demandes de reclassement reçues d'organisations non gouvernementales

Le Conseil économique et social décide :

a) D'accorder le statut consultatif aux organisations non gouvernementales suivantes :

Statut consultatif général

Néant

Statut consultatif spécial

Ahmedabad Women's Action Group

AIDS Information Switzerland

Alan Guttmacher Institute

American Psychological Association

Annai Educational Society

Arab Center for the Independence of the Judiciary and the Legal Profession

Asia-Japan Women's Resource Center

Asian-Pacific Resource and Research Centre for Women

Asian Women in Cooperative Development Forum

Association tunisienne des droits de l'enfant

Centre palestinien pour les droits de l'homme

Child Welfare League of America

China Society for Promotion of the Guangcai Programme

Climate Institute

Development Promotion Group

Fédération internationale pour le planning familial (région de l'Asie du Sud)

Fonds E7 pour le développement énergétique durable

Fundación « 8 de Marzo » para la Promoción de Mujeres y Jóvenes

Global Eco-Village Network

Institute for Environment and Development Studies

Institute of International Social Development

International HIV/AIDS Alliance

International Presentation Association

Islamic Center (England)

Kenya Alliance for Advancement of Children Mothers' Union

National Council of Women of Great Britain

Network of Human Development

Peaceways

Radin Institute for Family Name

Research Centre for Feminist Action

Society of Catholic Medical Missionaries

Union of Kuwaiti Women Association

Voluntary Action Network India

Liste

Cherokee Nation of New Jersey

China Association of Women Entrepreneurs

Union internationale des journalistes et de la presse de langue française

b) De reclasser une organisation jouissant du statut consultatif spécial et de lui octroyer le statut consultatif général :

Association mondiale des guides et des éclaireuses

c) De ne pas octroyer le statut consultatif aux cinq organisations non gouvernementales suivantes :

Association pour la fondation Moshen Hachtroudi

Enchanté Répertoire de la Tranquillité

Kazem Rajavi International for Defense

North America Taiwanese Women's Association
Tamil Center for Human Rights

d) De conclure l'examen de la demande du Council for the Defense of Human Rights and Freedom;

e) De convier les deux organisations non gouvernementales suivantes à présenter une nouvelle demande lorsqu'elles auront deux années d'existence, condition requise pour l'examen de toute demande :

i) Hague Appeal for Peace présentera une nouvelle demande au Comité à la reprise de la session de 2000;

ii) Dominicans for Justice and Peace soumettra une nouvelle demande au Comité à la session ordinaire de 2001;

f) De prier l'organisation non gouvernementale Safari Club International de soumettre une nouvelle demande sous son nouveau nom, Safari Club International Foundation, lorsqu'elle aura deux années d'existence, condition requise pour que sa demande d'octroi de statut consultatif soit examinée.

Projet de décision II Suspension du statut consultatif

Le Conseil économique et social décide de suspendre pour une durée de trois années le statut consultatif spécial de l'International Council of the Association for Peace in the Continents et le statut consultatif général du Parti radical transnational, conformément aux dispositions prévues au paragraphe 57 de la résolution 1996/31 du Conseil, en date du 25 juillet 1996.

Projet de décision III Reprise de la session de 2000 du Comité chargé des organisations non gouvernementales

Le Conseil économique et social décide d'autoriser le Comité chargé des organisations non gouvernementales à reprendre sa session pour une période de deux semaines en janvier ou en février 2001 afin de lui permettre de terminer les travaux de sa session de 2000.

Projet de décision IV Rapport du Comité des organisations non gouvernementales sur les travaux de sa session de 2000 et ordre du jour provisoire de la session de 2001 du Comité

Le Conseil économique et social prend note du rapport du Comité des organisations non gouvernementales sur les travaux de sa session de 2000 et approuve l'ordre du jour provisoire de la session de 2001 du Comité, tel qu'énoncé ci-après :

Ordre du jour provisoire

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Demandes d'admission au statut consultatif et demandes de reclassement reçues des organisations non gouvernementales :
 - a) Demandes d'admission au statut consultatif et demandes de reclassement dont le Comité a décidé de reporter l'examen lors de sa session précédente;
 - b) Nouvelles demandes d'admission au statut consultatif et nouvelles demandes de reclassement.
4. Examen des méthodes de travail du Comité : application de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social, notamment du processus d'accréditation des représentants d'organisations non gouvernementales, et de la décision 1995/304 du Conseil :
 - a) Processus d'accréditation des représentants d'organisations non gouvernementales;
 - b) Examen des organisations dont les caractéristiques ne sont pas strictement conformes aux dispositions de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social;
 - c) Renforcement de la Section des organisations non gouvernementales du Secrétariat;
 - d) Autres questions connexes.
5. Application de la résolution 1996/302 du Conseil économique et social.

6. Examen des rapports quadriennaux soumis par des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif général ou spécial auprès du Conseil économique et social.
 7. Examen des rapports spéciaux.
 8. Ordre du jour provisoire et documentation de la session du Comité qui aura lieu en 2002.
 9. Adoption du rapport du Comité.
-